

**La FNEC FP - FO
défendra les
statuts
nationaux
et les
revendications
des personnels**

L'agenda social du ministre de l'Éducation nationale n'est pas le nôtre

Lors du CTMEN du 16 mai, le ministre de l'Éducation nationale a présenté aux organisations syndicales «l'agenda social» de son ministère, qui, selon lui, devrait encadrer toutes les discussions avec les organisations syndicales jusqu'à la fin 2019.

Il a invité les organisations syndicales au partage d'une vision de l'avenir et de la gestion des ressources humaines.

Le document remis aux organisations syndicales fait une large place à la mise en œuvre de PPCR. Cela semble, pour le ministre, être l'horizon indépassable pour «revaloriser les métiers», et «dynamiser les parcours professionnels et la carrière». Il est prévu de discuter d'un bilan des avancements de grades créés dans le cadre de PPCR (classe exceptionnelle) et de «l'accompagnement des personnels dans la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle».

Il suffit de regarder le bas de notre bulletin de salaire, encore en baisse depuis le 1^{er} janvier, pour constater que PPCR n'est pas la réponse aux revendications salariales.

L'évaluation PPCR, s'inscrit certes dans la «gestion RH» des «personnels», préconisée par le ministre : les injustices et l'arbitraire qui en résultent ne découlent pas d'un manque d'accompagnement des personnels mais de sa conception même.

Si le ministre n'a pas fermé la porte à l'engagement de réflexions catégorielles, c'est en avertissant «qu'il n'y aura pas de largesses». Pour Force ouvrière il ne s'agit pas de demander des largesses mais de stopper la paupérisation des personnels : le point d'indice doit être débloqué et des mesures de rattrapage doivent être prises.

Force est de constater que les thèmes retenus dans le document préparatoire permettent de transposer les contre-réformes annoncées au ministère de l'Éducation nationale :

- le «nouveau contrat social pour la fonction publique» -salaire au mérite, embauches massives de contractuels, fusion des instances consultatives, plan de départs «volontaires» sous le signe de 120000 suppressions de postes-

- la réforme territoriale : un récent rapport détaille les mesures et le calendrier prévus pour la réduction du nombre des académies à treize pour les calquer sur les grandes régions, en faire des agences régionales et opérer un big-bang ou plutôt un big-crash des statuts particuliers.

C'est ainsi qu'on relève notamment dans les items :

«Mise en place d'une gestion RH de proximité» : cela permet la rémunération au «mérite», le recrutement par les chefs d'établissement en lieu et place du mouvement et avec lui la remise en cause des prérogatives des CAP (commissions paritaires)

«Accompagnement RH des politiques ministérielles (orientation, organisation territoriale)» : le ministre a appelé à « être créatifs» et à «inventer des organisations».

«Accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle» : cela annonce-t-il une refonte du statut particulier des PLP et de leur temps de travail (annualisation) ?

«Réflexion sur la direction d'école» : cela annonce-t-il le changement de statut de l'école (sous-entendu pour les regrouper en établissements publics) préconisé par le rapport sur la réforme territoriale ?

«Réflexion sur la place du concours» : cela ouvre la voie aussi bien à une modification de la place dans le temps que de sa place dans le recrutement d'enseignants (augmentation du nombre des contractuels préconisé dans le nouveau contrat social)

La FNEC FP-FO, opposée au nouveau contrat social préconisé par le gouvernement, et à la régionalisation de l'éducation, n'accompagnera pas leur déclinaison dans les statuts particuliers, ce qui est l'objectif de l'agenda social. C'est donc sur la base de ces mandats et ses revendications, en matière de défense du statut général et des statuts particuliers, de salaire, de carrière et de défense de toutes les garanties collectives de toutes les catégories, titulaires et contractuels, qu'elle participera aux discussions ouvertes par le ministre.

Défense des revendications, et pas de co-construction des contre-réformes, c'est le mandat des élus FO dans les CAP et les CT, ce sera aussi le sens du vote FO lors des élections professionnelles de décembre prochain. □

4 clics
pour vos revendications
4 clics
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO